



POLE TECHNIQUE  
ESPACES PUBLICS

## POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 05/11/2025

### STATIONNEMENT

#### *Secteur Ouest*

#### RUE DU PRESIDENT COTY

Le 19/11/2025, RUE DU PRESIDENT COTY, la circulation se fera chaussée rétrécie au droit des sondages.

----

### STATIONNEMENT

#### *Secteur Kercado*

#### ALLEE DE L'ILE DRENEC

Le 19/11/2025, ALLEE DE L'ILE DRENEC, compte tenu de la réalisation de sondages en bordure de voie, entraîne une modification des conditions de circulation :

- La circulation se fera sur chaussée rétrécie
- La vitesse sera limitée à 30km/h

----

### STATIONNEMENT

#### *Secteur Ouest*

#### AVENUE JEAN-MARIE BECEL

Le 18/11/2025, le stationnement des véhicules est interdit face au 18 AVENUE JEAN-MARIE

BECEL sur 4 places de 15h30 à 19h 00 conformément au plan ci joint

Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement. GMVA est autorisé à occuper la partie droite du parking conformément au plan.

----

### CIRCULATION - STATIONNEMENT

## ***Secteur Centre / Le Port***

### **RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY**

#### **21 RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY**

- Du 12/11/2025 au 19/12/2025, Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 1 place réservée conformément au plan le centre
- technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

----

### **STATIONNEMENT**

## ***Secteur Ouest***

### **RUE THEOPHRASTE RENAUDOT - RUE MARCELIN BERTHELOT**

À compter du 24/11/2025 et jusqu'au 28/11/2025, la circulation pourra se faire sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux pourra être interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé. En aucun cas la rue ne devra être barrée

----

### **STATIONNEMENT**

## ***Secteur Nord / Ménimur***

### **ALLEE DU DOLMEN**

À compter du 24/11/2025 et jusqu'au 28/11/2025, dans la carrefour ALLEE DU DOLMEN / ALLEE DES TOURTERELLES, la circulation se fera soit sur chaussée rétrécie au droit des travaux, soit par alternat et gérée manuellement.

----

### **STATIONNEMENT**

## ***Secteur Nord / Gare***

### **AVENUE FAVREL ET LINCY**

À compter du 12/11/2025 et jusqu'au 13/11/2025, la circulation se fera par alternat, dans la voie de bus, au droit des travaux et sera gérée par panneaux B15 + C18

----

----

----

----

----

----

----

----

----

=====

